



MAIRIE
DE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

Affiché le 18 AVR. 2017

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 6 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi six avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2017

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, M. GELY Frédéric ;

M. le Maire signale les pouvoirs suivants :

Pouvoir de M. GARCIA François à Mme GELLY Evelyne,

Pouvoir de M. GELY Frédéric à M. ROUQUET Alain,

Mme SAUTEREAU Chantal a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vote des Comptes Administratifs 2016 : de la commune et de l'assainissement (M14/M49).

M. LLAMBRICH, Secrétaire Général, présente les comptes administratifs de la Commune et du service « assainissement » en s'appuyant notamment sur les documents comptables du Trésorier de Gignac.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil afin que l'Assemblée puisse réglementairement voter les comptes administratifs 2016 de la Commune et du service « Assainissement ».

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention :

VOTE : les Comptes Administratifs 2016 de la commune et de l'assainissement (M14/M49).
Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend de droit la présidence de la séance. Il remercie l'Assemblée.

2/ Vote des Budgets Primitifs 2017 de la commune et de l'assainissement (M14/ M49).

M. LLAMBRICH, présente les projets de budgets pour cette année 2017. Il commence par le budget d'assainissement, et poursuit avec le budget principal en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement de chaque budget.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : les Budgets Primitifs 2017 de la commune et de l'assainissement (M14 – M49).

3/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2017 (Budget Principal).

M. BERTOLINI, indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2016 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 413.464,51 € et un excédent de fonctionnement de 163.552,64 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 30.000,00 €.

ACCEPTE : de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement la différence sur 163.552,64 € soit 133.552,64 €.

REPORTE : l'excédent d'investissement d'un montant de 413.464,51 € sur le compte 001.

4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2017 d'assainissement (M49).

M. BERTOLINI, indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2016 au Budget d'Assainissement font apparaître un excédent en investissement de 136.398,34 € et un excédent de fonctionnement de 67.622,48 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 32.000,00 €.

ACCEPTE : de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement la différence sur 67.622,48 € soit 35.622,48 €.

REPORTE : l'excédent d'investissement d'un montant de 136.398,34 € sur le compte 001.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2017.

M. BERTOLINI, présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2017. Il propose aux conseillers d'augmenter les impôts. Il explique que les taux communaux sont très bas par rapport aux moyennes nationales et départementales. Il ajoute que cette année est marquée également par le besoin en section de fonctionnement de prendre en charge les indemnités chômage d'un agent titulaire qui a fait le choix de démissionner pour se rapprocher de son conjoint. Il indique que cela représente pour douze mois plus de 14.000 €, sachant que l'agent a le droit de percevoir ces indemnités jusqu'à deux ans.

M. ROUQUET, partage cet avis et ajoute qu'il aurait été souhaitable que la commune augmente les impôts un peu chaque année afin d'anticiper les dépenses de fonctionnement et d'investissement futures liées au développement de la commune.

Mme LANDES, indique qu'elle ne partage pas ce point de vue. Elle répond que la commune est excédentaire et qu'une augmentation d'impôt est totalement injustifiée au regard des travaux et des investissements prévus au budget de cette année.

Mme GELLY, fait remarquer que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault n'a pas augmenté les impôts cette année. Elle ajoute que le budget de fonctionnement s'équilibre sans devoir augmenter les impôts.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, par :

- 9 voix : POUR

(Mme ALBAS, Mme ANDRZEJEWSKI, M. ALEMANY, M. CANCHY, Mme GUIZARD, M. BERTOLINI, M. ROUQUET + pouvoir de M. GELY, Mme SAUTEREAU) ;

- 5 voix : CONTRE

(Mme LANDES, Mme GELLY + pouvoir de M. GARCIA, M. MAVIGNER, Mme YAHIAOUI ;

DECIDE : d'augmenter de 1% les taux des 3 taxes locales comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés Pour 2016	Taux votés pour 2017	Bases prévisionnelles 2017	Produit correspondant
Habitation	11,09 %	11,20 %	1.470.000	164.640 €
Foncier Bâti	14,81 %	14,96 %	965.600	144.454 €
Foncier Non Bâti	69,23 %	69,92 %	26.600	18.599 €
TOTAL :				327.693 €

6/ Vote du taux de la redevance d'assainissement 2017.

M.BERTOLINI, indique à l'Assemblée qu'il n'y a pas pour cette année de nécessité à augmenter le taux de la redevance d'assainissement pour équilibrer le budget primitif 2017.

Il rappelle que le prix du m3 d'eau voté en 2016 était de 0,89 € et demande au Conseil de se positionner.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de ne pas augmenter le taux de la redevance d'assainissement.

DIT : que le prix reste fixé à **0,89 €/m3**.

7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de voter comme chaque année le montant des subventions allouées aux diverses associations :

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, de porter au Budget Primitif 2017 les subventions suivantes :

- article 657362	C.C.A.S.	:	3.100,00 €
- article 657401	ASMPV (Club de Football)	:	500,00 €
- article 657402	Foyer Rural	:	2.000,00 €
- article 657403	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 657404	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 657405	Coopérative Scolaire	:	1.000,00 €
- article 657406	sorties scolaires annuelles	:	1.898,00 €
- article 657408	Comité des Fêtes	:	2.000,00 €
- article 657409	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 657410	Association « Homo Ludens » (Ludothèque)	:	1.350,00 €
- article 657407	Association pour les élèves St Paulais	:	500,00 €

8/ Vote d'une subvention au profit de « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.) pour le goûter du carnaval 2017.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote d'une subvention au profit de « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.) pour organiser le goûter du carnaval 2017.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : de verser à « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.), une subvention d'un montant de 200,00 € (DEUX CENTS EUROS) pour organiser le goûter du carnaval 2017.

DIT : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 sur le compte 657412.

9/ Vote d'une subvention au profit de l'école Suzanne Saint-Julien pour le projet de « classe découverte » au Grau d'Agde.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote d'une subvention au profit de l'école Suzanne Saint-Julien, pour le projet de « classe verte » au Grau d'Agde. Ce projet concerne trois classes de l'établissement, et a lieu du 26 au 28 avril 2017. Il précise que par courrier en date du 23/02/2017, M. Gilles BRUSSET, Directeur de l'Ecole, présente le projet de classe découverte et sollicite une participation de la Mairie d'un montant de 600,00 €, comme l'an dernier, pour les trois classes.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : de verser à l'Ecole Suzanne St Julien, une subvention d'un montant de **600,00 €** pour participer au projet de « classe verte » au Grau d'Agde.

DIT : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 sur le compte 657411.

10/ Questions diverses.

a) Avis sur l'implantation du nouveau poste de transformation électrique du centre-village.

M. BERTOLINI, rappelle aux conseillers que dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie et du « Centre-village », il est prévu notamment la démolition du poste de transformation électrique situé rue de la Carrière. Il indique qu'une réunion de travail a eu lieu avec les services de la CESML pour proposer sur place un nouvel emplacement qui accueillerait un nouveau poste d'une surface moins importante et continuerait à alimenter le cœur-village.

M. BERTOLINI, dit que le nouveau poste serait installé quelques dizaines de mètres plus bas sur la placette où se situe la Croix. Il donne aux conseillers le montage photographique du nouveau poste projeté et ajoute que ce lieu a l'avantage d'être prêt à recevoir le nouveau poste, d'être proche du poste existant ce qui réduit considérablement les coûts d'aménagement.

Mme YAHIAOUI, signale qu'elle préfère ne pas prendre part à ce vote.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

ACCEPTE : le projet d'implantation du nouveau poste de transformation électrique du centre-village proposé par la CESML.

b) Avis sur la démolition ou non de la sacristie dans le cadre des travaux de démolition de l'ancien presbytère.

M. BERTOLINI, indique aux conseillers que les travaux de réaménagement de la Mairie et du « Centre-village », prévoit également la démolition de l'ancien presbytère. Il précise que ce bâtiment aujourd'hui désaffecté jouxte celui de la sacristie qui donne accès à l'église et qui est utilisé par la paroisse. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien de l'actuelle sacristie afin de préciser le cadre des travaux du marché de démolition à venir.

Mme LANDES, expose à l'Assemblée qu'en cas de maintien de la sacristie, le coût du réaménagement de cette annexe n'a pas été chiffré. Elle explique que celui-ci pourrait être assez conséquent et qu'en l'absence de ces données elle préfère ne pas participer au vote.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention.

DECIDE : de conserver l'actuelle sacristie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à St Paul et Valmalle, le 7 avril 2017

le Maire

Jean-Pierre BERTOLINI



POUVOIR

Je soussigné(e),

M. GARCIA François

donne pouvoir à

M. GELLY Evelyne

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... *jeudi 6 Avril 2017*

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à *Spaul et Volmelle*

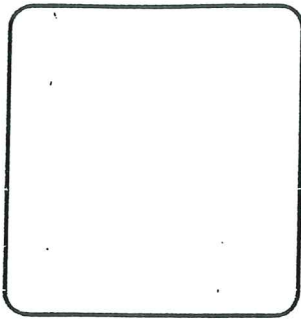
, le *30 Mars 2017*

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon Pour Pouvoir

✓ GARCIA





POUVOIR

Je soussigné(e),

GELT Frédéric

donne pouvoir à

ROUQUET ALAIN

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le

6/4/2017

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

St Paul et Martin le 06 Avril 2017

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour Pouvoir



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

AFFICHÉ LE 31 MAR. 2017

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu **le JEUDI 6 AVRIL 2017, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1 / Vote des Comptes Administratifs 2016 : de la commune et de l'assainissement (M14/M49).
- 2/ Vote des Budgets Primitifs 2017 de la commune et de l'assainissement (M14/ M49).
- 3/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2017 (Budget Principal).
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2017 d'assainissement (M49).
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2017.
- 6/ Vote du taux de la redevance d'assainissement 2017.
- 7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2017.
- 8/ Vote d'une subvention au profit de « l'Association Pour les Elèves St Paulais » (A.P.E.P.) pour le goûter du carnaval 2017.
- 9/ Vote d'une subvention au profit de l'Ecole Suzanne Saint-Julien pour le projet de « classe découverte » au Grau d'Agde.
- 10/ Questions diverses

A St Paul et Valmalle, le 31/03/2017
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI